

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 février 2016, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, monsieur les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : aucun

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff.

Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

32-02-16

Adoption de l'ordre du jour de la séance.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Monique Savard,
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé, à savoir :

1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.
3. Approbation du procès-verbal de la séance tenue en janvier 2016.
4. Approbation des comptes du mois.

Administration générale

5. Vente d'immeubles pour taxes du 21 avril 2016 – Autorisations.
 - 5.1 Autorisation de signature – Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016.
 - 5.2 Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclé – Autorisation.
 - 5.3 Mandat de signature, servitude d'utilité publique, projet Terrasse du Merle-Bleu.
 - 5.4 Journées de la persévérance scolaire – proclamation et appui à *Mission Persévérance Montérégie Est*.
 - 5.5 Embauche – Secrétaire-trésorière adjointe – section greffe.
 - 5.6 Embauche – Secrétaire administrative aux travaux publics.
 - 5.7 Adoption – Règlement numéro 738-00-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 8 200 000\$ pour l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant la mise en place de conduites d'égout sanitaire, de bordures, d'éclairage de rues et de réfection du pavage sur les rues du Marronnier (partie), des Chênes (partie), des Saules, des Érables, Daniel Sud, des Pins, du Merisier et du Noyer, prévoyant également le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Daniel Sud, prévoyant également la mise en place de bordures, d'éclairage et la réfection du pavage sur la rue Desjardins, prévoyant également la mise en place de pistes cyclables sur les rues du Marronnier, des Érables (partie) et du Noyer (partie).

Communications

6. Adoption – Politique d'utilisation des médias sociaux.

Greffe

7. S/O

Service incendie

8. Démission – Pompier à temps partiel.

8.1 Embauche – Pompier à temps partiel.

Service des loisirs culturels

9. S/O.

Service des loisirs récréatifs et communautaires

10. Activités sur glace intérieure – Entente avec la Ville de Sainte-Julie - Autorisation de paiement.

Services techniques

11. Autorisation – Achat d'alun pour le traitement des eaux usées des étangs aérés en vertu d'un regroupement d'achat (APP-16-008-TP) – Année 2016.

11.1 Demande au ministère des Transports du Québec, réduction de la vitesse permise sur une partie de la rue Principale, entre Edmond et la limite de la Municipalité de Saint-Marc.

11.2 Adoption - Politique de gestion de la circulation.

11.3 Projet pilote - Réduction de la limite de vitesse à 40 km/h pour un secteur visé.

Trésorerie

12. S/O

Urbanisme

13. Avis de motion – Règlement numéro 712-00-2016 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21.

13.1 Adoption – Premier projet de règlement numéro 712-00-2016 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21.

Courrier reçu :

a) Mutuelle des municipalités du Québec :

- Confirmation de la ristourne attribuée à la Municipalité de Saint-Amable.

b) Ville de Terrebonne :

- Résolution numéro 594-12-2015, demandant à la Communauté Métropolitaine de Montréal d'intervenir auprès de la société Hydro-Québec afin qu'elle adopte un comportement responsable et qu'elle respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne.

c) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2015.

VARIA

Période de questions des citoyens

Levée de la séance.

Adoptée.

33-02-16 **Approbation du procès-verbal de la séance de janvier 2016.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil de janvier 2016, tel que rédigé.

Adoptée.

34-02-16 **Approbation des comptes du mois.**

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Engagements 2015 (12 commandes)	36 859,30 \$
Dépenses du rapport 2015 (25 factures)	9 957,09 \$
Engagements 2016 (71 commandes)	866 622,45 \$
Dépenses du rapport 2016 (66 factures)	78 591,25 \$
Salaires (périodes 1 et 2)	314 636,38 \$
Total	1 306 666,47 \$

Signé ce 2^e jour de février 2016.

Carmen McDuff, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

- 1^o D'AUTORISER lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente;
- 2^o D'AUTORISER le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

35-02-16

Vente d'immeubles pour taxes du 21 avril 2016 – Autorisations.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et suivants du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2015 aura lieu le 21 avril 2016 à 10 heures aux bureaux de la MRC Marguerite-D'Youville, situés au 609, route Marie-Victorin, Verchères (Québec), J0L 2R0;

CONSIDÉRANT qu'une liste des immeubles visés doit être préparée et soumise par la Municipalité à la MRC de Marguerite-D'Youville à cette fin;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la vente des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et en défaut de paiement de taxes, cette vente devant avoir lieu le 21 avril 2016 à 10 heures aux bureaux de la MRC Marguerite-D'Youville, situés au 609, route Marie-Victorin, Verchères (Québec), J0L 2R0;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Amable, madame Carmen McDuff, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe – volet greffe, madame Geneviève Lauzière, à acquérir, au jour de la vente, en l'absence d'enchérisseur, lesdits immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et en défaut de paiement de taxes.

Adoptée.

36-02-16

Autorisation de signature – Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme Emplois d'été Canada 2016, une aide financière peut être accordée par le gouvernement du Canada aux employeurs admissibles pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants pour les aider à obtenir un emploi et/ou les compétences reliées à la carrière.

CONSIDÉRANT les besoins anticipés de la Municipalité en personnel étudiant pour la période estivale 2016;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016 doivent être déposées au plus tard le 26 février 2016;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale, madame Carmen McDuff, ou en son absence la directrice du Service de la trésorerie, madame Josée Desmarais,

à préparer, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout formulaire, tout document, toute demande d'aide financière jugée pertinente dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2016.

Adoptée.

37-02-16

Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclé – Autorisation.

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville désire poursuivre le service de regroupement d'achats de papeterie pour la période du 14 mai 2016 au 13 mai 2017 avec les municipalités membres ainsi qu'avec le Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville désire procéder à l'achat de papier et d'enveloppes recyclés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la MRC de Marguerite-D'Youville à procéder, pour la période 14 mai 2016 au 13 mai 2017, à un appel d'offres public concernant le regroupement régional d'achat de papier à photocopier et à un appel d'offres sur invitation pour les enveloppes, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées.

Adoptée.

38-02-16

Autorisation de signature – Acte de cession, servitude d'utilité publique, projet «Terrasse du Merle-Bleu».

CONSIDÉRANT la description technique préparée par Maxime Benoît, arpenteur-géomètre, de sept (7) parcelles de terrain devant faire l'objet d'une servitude d'utilité publique à être consentie en faveur des compagnies d'Hydro-Québec et Bell Canada, connues et désignées comme étant une partie des lots 210, 211, 211-2, 211-349, 1800 (parcelle A et B) et 1806 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, dans la municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable est propriétaire de trois (3) des sept (7) parcelles devant faire l'objet d'une servitude d'utilité publique, soit les parcelles 210 PTIE, 211 PTIE et 211-349 PTIE;

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 112-04-13, datée du 2 avril 2013, le conseil municipal avait donné suite à l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et autorisé avec conditions une demande d'usage conditionnel initiale numéro 2013-003-UC visant à permettre la construction de ce projet intégré résidentiel de 72 unités;

CONSIDÉRANT que les documents notariés donnant suite à la servitude d'utilité publique sont à être préparés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence le

maire suppléant, monsieur Mario McDuff, ainsi que la directrice générale, madame Carmen McDuff, ou en son absence la directrice à la trésorerie, madame Josée Desmarais, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout acte de cession notarié ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

39-02-16

Journées de la persévérance scolaire – proclamation et appui à *Mission Persévérance Montérégie Est*.

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC de Marguerite D'Youville s'élève à 84 % chez les filles et 73,7 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 19,6%;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que

celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

D'appuyer *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à *MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉRÉGIE EST*.

Adoptée.

40-02-16

Embauche – Secrétaire-trésorière adjointe – section greffe.

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Daniel Brazeau au poste de secrétaire-trésorière adjoint – section greffe;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée par la Municipalité afin de combler un poste de secrétaire-trésorier adjoint – section greffe (temps plein, poste permanent);

CONSIDÉRANT la quarantaine de candidatures reçues et les cinq (5) entrevues menées par la directrice générale et son adjointe administrative afin de combler ledit poste;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche, en date du 22 février 2016, de madame Geneviève Lauzière à titre de secrétaire-trésorière adjointe – section greffe (temps plein, poste permanent) à la Municipalité de Saint-Amable, avec une période de probation de douze (12) mois.

Adoptée.

41-02-16

Embauche – Secrétaire administrative aux travaux publics.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Andrée Desrosiers et la mutation de madame Suzanne Larivée au poste de secrétaire administrative – incendie et travaux publics;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée par la Municipalité afin de combler un poste de secrétaire administrative aux travaux publics (28h/semaine, poste permanent);

CONSIDÉRANT que près de quatre-vingt-dix candidatures ont été reçues et les six (6) entrevues menées par la directrice générale et le directeur des Services techniques afin de combler ledit poste;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche, en date du 4 février 2016, de madame Bonnie Therrien au poste de secrétaire administrative – travaux publics (28h/semaine, poste permanent) à la Municipalité de Saint-Amable, avec une période de probation de quatre-vingts (80) jours de travail.

Adoptée.

42-02-16

Adoption – Règlement numéro 738-00-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 8 200 000\$ pour l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant la mise en place de conduites d'égout sanitaire, de bordures, d'éclairage de rues et de réfection du pavage sur les rues du Marronnier (partie), des Chênes (partie), des Saules, des Érables, Daniel Sud, des Pins, du Merisier et du Noyer, prévoyant également le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Daniel Sud, prévoyant également la mise en place de bordures, d'éclairage et la réfection du pavage sur la rue Desjardins, prévoyant également la mise en place de pistes cyclables sur les rues du Marronnier, des Érables (partie) et du Noyer (partie).

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 738-00-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 8 200 000\$ pour l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructures connexes, comprenant la mise en place de conduites d'égout sanitaire, de bordures, d'éclairage de rues et de réfection du pavage sur les rues du Marronnier (partie), des Chênes (partie), des Saules, des Érables, Daniel Sud, des Pins, du Merisier et du Noyer, prévoyant également le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Daniel Sud, prévoyant également la mise en place de bordures, d'éclairage et la réfection du pavage sur la rue Desjardins, prévoyant également la mise en place de pistes cyclables sur les rues du Marronnier, des Érables (partie) et du Noyer (partie).

Adoptée.

COMMUNICATIONS

43-02-16

Adoption – Politique d'utilisation des médias sociaux.

CONSIDÉRANT qu'à l'ère des nouvelles technologies et de la Communication 2.0, la Municipalité de Saint-Amable a choisi de faire son entrée dans le monde des médias sociaux en 2016 avec une page Facebook;

CONSIDÉRANT que les médias sociaux constituent une vitrine informative, rapide et efficace, qui permet d'étendre la portée des actions de communication en rejoignant directement les citoyens dans leurs habitudes de consommation de l'information;

CONSIDÉRANT l'importance d'encadrer et réguler l'utilisation de la page Facebook et de tout autre média social pour pourrait être administré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la Politique d'utilisation des médias sociaux élaborée en conséquence par la responsable des communications de la Municipalité et annexée à son rapport de recommandation;

CONSIDÉRANT que ladite Politique établit les règles essentielles de conduite et d'utilisation pour tous les usagers, et ce pour en optimiser l'efficacité et le potentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la Politique d'utilisation des médias sociaux de la Municipalité de Saint-Amable, telle qu'élaborée par la responsable des communications de la Municipalité et annexée à son rapport de recommandation.

Adoptée.

GREFFE

S/O

SERVICE INCENDIE

44-02-16

Démission – Pompier.

CONSIDÉRANT que monsieur David Gaudette, pompier à l'emploi de la Municipalité, a avisé le directeur du Service des incendies de la Municipalité qu'il démissionnait de son poste, le tout prenant effet en date du 25 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'une lettre de démission signée a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la démission de monsieur David Gaudette, pompier, le tout en date du 25 janvier 2016.

Adoptée.

45-02-16

Embauche pompier à temps partiel.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité d'embaucher un (1) pompier à temps partiel, suite à la démission récente de monsieur David Gaudette, pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT les démarches de recrutement menées et le rapport de recommandation du directeur du Service des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Nicolas Paquin, pompier formé, à titre de pompier à temps partiel avec période de probation de 6 mois, le tout en remplacement de monsieur David Gaudette effectif en date des présentes.

Adoptée.

SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

S/O

SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES.

46-02-16

Activités sur glace intérieure – Entente avec la Ville de Sainte-Julie – Autorisation et paiement.

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité de Saint-Amable et la Ville de Sainte-Julie afin de prévoir les modalités d'utilisation et de participation aux activités sur glace offertes par les organismes reconnus de la Ville de Sainte-Julie, le tout autorisé par résolution du conseil datée du 3 février 2015;

CONSIDÉRANT le deuxième versement prévu à l'entente pour la séquence de janvier à avril 2016, totalisant un montant total de 52 918.05\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement d'un montant total de 52 918.05\$ taxes incluses à la Ville de Sainte-Julie, pour la période de janvier à avril 2016, découlant de l'entente intervenue le 18 février 2015, autorisée par résolution du conseil en date du 3 février 2015.

Adoptée

SERVICES TECHNIQUES

47-02-16

Autorisation – Achat d'alun pour le traitement des eaux usées des étangs aérés en vertu d'un regroupement d'achat (APP-16-008-TP) – Année 2016.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable fait partie depuis plusieurs années d'un regroupement, avec la Régie intermunicipale de l'eau

potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, pour l'achat des produits chimiques requis pour l'entretien de ses étangs aérés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres mené par Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable pour l'achat regroupé d'alun pour le traitement des eaux usées pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec* relatives à ces regroupements d'achats;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en alun et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Services techniques de la Municipalité de Saint-Amable à procéder, pour l'année 2016, à l'achat d'alun pour le traitement des eaux usées des étangs aérés (APP-16-008-TP), auprès du soumissionnaire retenu suite à l'appel d'offres mené par Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable pour cet achat regroupé, soit l'entreprise Kemira Water Solutions Canada Inc., pour un montant total maximum de 18 900\$, taxes incluses.

Adoptée.

48-02-16

Demande au Ministère des Transports du Québec, réduction de la vitesse permise sur une partie de la rue Principale, entre Edmond et la limite de la Municipalité de Saint-Marc.

CONSIDÉRANT le grave accident survenu en 2015 à l'intersection Principale et Hervé et les nombreuses entrées charretières de bâtiments résidentiels et commerciaux;

CONSIDÉRANT les demandes reçues par la Municipalité et émanant de citoyens, afin que soit diminuée la limite de vitesse sur une partie de la rue Principale, le tout soumis au Comité de sécurité de la Municipalité pour étude;

CONSIDÉRANT l'analyse exhaustive de la situation, suite aux résultats des vitesses constatées à l'aide de l'analyseur et l'afficheur de vitesse, réalisée par les Services techniques de la Municipalité et le Comité de sécurité;

CONSIDÉRANT que la rue Principale est une route de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de sécurité municipale et découlant de son analyse de la situation, à savoir :

- Transmettre au Ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande afin que la vitesse permise soit réduite sur la rue Principale entre la rue Edmond et la limite de la Municipalité de Saint-Marc, de 80 km/h à 70 km/h.

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la recommandation formulée par le Comité de sécurité municipale et découlant de son étude des demandes reçues par la Municipalité et émanant de citoyens à savoir :

- Transmettre au Ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande afin que la vitesse permise soit réduite sur la rue Principale entre la rue Edmond et la limite de la Municipalité de Saint-Marc, de 80 km/h à 70 km/h.

D'AUTORISER les services municipaux concernés à donner suite à cette recommandation de la façon jugée appropriée.

Adoptée.

49-02-16

Adoption – Politique de gestion de la circulation

CONSIDÉRANT qu'un Comité de sécurité municipale a été créé dans le but d'identifier des problématiques et de supporter des pistes de solutions afin d'améliorer la sécurité de la collectivité;

CONSIDÉRANT que le Comité de sécurité municipale permet aux différents intervenants en matière de sécurité dans la Municipalité d'unir et de concentrer leurs efforts afin de favoriser la sécurité, la qualité de vie et la quiétude de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de sécurité municipale d'adopter la Politique de gestion de la circulation élaborée par le directeur des Services techniques de la Municipalité et annexée à son rapport de recommandation;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion de la circulation servira de guide permettant d'uniformiser les analyses, les solutions possibles et les réponses aux requêtes provenant des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la recommandation formulée par le Comité de sécurité municipale à savoir :

- D'adopter la politique de gestion de la circulation, telle qu'élaboré par la directeur des Services techniques de la Municipalité et annexée à son rapport de recommandation.

D'AUTORISER les services municipaux concernés à donner suite à cette recommandation de la façon jugée appropriée.

Adoptée.

50-02-16

Projet pilote – Réduction de la limite de vitesse à 40 km/h pour un secteur visé.

CONSIDÉRANT qu'un Comité de sécurité municipale a été créé dans le but d'identifier des problématiques et de supporter des pistes de solutions afin d'améliorer la sécurité de la collectivité;

CONSIDÉRANT que le Comité de sécurité municipale permet aux différents intervenants en matière de sécurité dans la Municipalité d'unir et de

concentrer leurs efforts afin de favoriser la sécurité, la qualité de vie et la quiétude de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT que la réduction de la vitesse à 40 km/h permettra une amélioration de la qualité de vie des résidents, permettant de réduire les risques d'accident et la gravité des blessures;

CONSIDÉRANT que la majorité des requêtes adressées au Comité de sécurité municipale sont la vitesse excessive dans les secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT qu'il est démontré que le simple fait d'abaisser la vitesse est inefficace s'il ne s'accompagne pas d'autres mesures incitatives;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de sécurité municipale et découlant de son analyse de la situation, à savoir :

- D'autoriser la mise en place d'un projet pilote de réduction de la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h pour les secteurs suivants :
 - Au sud de la rue Principale
 - À l'ouest de la rue du Cardinal
 - Au nord de la rue Martin (incluse)
 - À l'est de la rue Aimé (incluse)
- Campagne de publicité et de sensibilisation
- Installation de l'analyseur et de l'afficheur de vitesse
- Installation de balises aux entrées du secteur
- Réduction des voies de circulation des rues très larges.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la recommandation formulée par le Comité de sécurité municipale à savoir :

- D'autoriser la mise en place d'un projet pilote de réduction de la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h pour les secteurs suivants :
 - Au sud de la rue Principale
 - À l'ouest de la rue du Cardinal
 - Au nord de la rue Martin (incluse)
 - À l'est de la rue Aimé (incluse)
- Campagne de publicité et de sensibilisation
- Installation de l'analyseur et de l'afficheur de vitesse
- Installation de balises aux entrées du secteur
- Réduction des voies de circulation des rues très larges

D'AUTORISER les services municipaux concernés à donner suite à cette recommandation de la façon jugée appropriée.

Adoptée.

TRÉSORERIE

S/O

URBANISME

de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff;

QU'À une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 712-00-2016 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21.

Adoptée.

52-02-16

Adoption – Premier projet de règlement numéro 712-00-2016 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff,
APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 712-00-2016 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21, soit et est adopté.

Adoptée.

Courrier reçu :

- a) Mutuelle des municipalités du Québec :
 - Confirmation de la ristourne attribuée à la Municipalité de Saint-Amable.
- b) Ville de Terrebonne :
 - Résolution numéro 594-12-2015, demandant à la Communauté Métropolitaine de Montréal d'intervenir auprès de la société Hydro-Québec afin qu'elle adopte un comportement responsable et qu'elle respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne.
- c) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2015.

VARIA

S/O.

Période de questions des citoyens

Un citoyen de la rue Martin questionne le conseil sur l'avancement du dossier de construction d'un centre pour personnes âgées. Il demande également sur quel terrain la construction de ce centre est prévue.

- Monsieur le maire mentionne qu'un appel de proposition sera envoyé dans environ un mois et que la Municipalité souhaite que la construction soit réalisée en 2017. Il mentionne également que le terrain prévu pour la construction est celui situé en face de l'Hôtel de Ville, soit celui au coin de la rue Coursol et de la rue Principale, terrain appartenant à la Municipalité.

Le même citoyen demande si la Municipalité injectera de l'alun plus rapidement cette année aux étangs aérés étant donné le temps doux afin d'éviter les mauvaises odeurs.

- Monsieur le maire mentionne qu'un suivi sera fait auprès des services concernés.

Des citoyens des rues Rachel, du Souvenir, des Chênes, de la Molène et Martin viennent prendre la parole à tour de rôle pour se plaindre les uns pour l'augmentation de valeur et d'autres pour la diminution de valeur de leur propriété respective. Tous se questionnent sur la validité de ces valeurs et demandent comment faire pour la contester.

- Monsieur le maire cède la parole à la directrice générale qui explique que la première étape est de donner leurs coordonnées au Service de la taxation. Dans un délai d'environ un mois, un évaluateur de la firme d'évaluateurs agréés engagée par la MRC de Marguerite-d'Youville les contactera pour leur donner des explications relatives au changement de valeur. Par la suite si les explications ou arguments ne sont pas satisfaisants, ils pourront contester officiellement leur évaluation, moyennant des frais qui sont indiqués sur leur compte de taxes. La contestation officielle doit se faire avant le 1^{er} mai 2016.

Une citoyenne de la rue Martin qui a un salon de coiffure dans sa propriété se plaint des taxes d'égouts pluvial et sanitaire qui lui sont facturées pour son commerce. Elle n'est pas d'accord avec les explications qui lui ont été transmises par le Service de la taxation.

- Monsieur le maire l'invite à donner ses coordonnées à la directrice générale à la fin de la rencontre. Une vérification du dossier sera faite et par la suite on communiquera avec elle.

Un citoyen de la rue Principale questionne le conseil sur le projet pilote relatif à la diminution de limite de vitesse à 40 km/h dans un secteur de la Municipalité. Il mentionne qu'il serait préférable de mettre l'accent sur les arrêts obligatoires qui ne sont pas respectés par les automobilistes. Il pose des questions sur l'évaluation de sa propriété, sur les couvertures d'assurances des organismes et mentionne que le site internet de la Municipalité menant aux évaluations des propriétés ne fonctionne pas.

- Monsieur le maire répond que les services concernés feront une vérification au niveau du site internet.

53-02-16

Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 20 h 55.

Je, François Gamache, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.